

HERMÈS



PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chères Mesdames, Chers Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous nous réjouissons de pouvoir tenir notre Assemblée générale, le mercredi 20 avril 2022 à 09 heures 30, à la Salle Pleyel, en votre présence.

Les personnes désirant se rendre physiquement à l'Assemblée générale devront respecter les gestes barrières, les consignes d'hygiène et de sécurité sur place, et plus globalement l'ensemble de la réglementation en vigueur le jour de l'Assemblée.

La Société attire l'attention de ses actionnaires sur le fait qu'elle pourrait être conduite à modifier les conditions de participation à cette Assemblée. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement la rubrique « Assemblées générales » de notre site internet (<https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales>) qui sera actualisée des éventuelles évolutions réglementaires et/ou des recommandations de l'Autorité des marchés financiers susceptibles d'intervenir avant l'Assemblée générale.

Attention

Nous vous informons qu'il est interdit d'entrer dans la Salle Pleyel avec des valises, sacs de voyage ou objets excédant le format A3.

Merci de votre compréhension.

1. CONDITIONS PRÉALABLES

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, tout actionnaire ou représentant d'actionnaire souhaitant se faire représenter ou voter par correspondance devra au préalable avoir justifié de cette qualité par l'inscription en compte de ses titres, soit à son nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce au deuxième jour ouvré (= jours de Bourse) précédent l'Assemblée à zéro heure, soit **au plus tard le jeudi 14 avril 2022 à zéro heure** (heure de Paris) [record date] :

- ◆ dans les comptes de titres nominatifs pour la société par son mandataire BNP Paribas Securities Services ; ou
- ◆ dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel ses actions sont inscrites.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce. Elle est annexée au formulaire de participation ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

2. ACCÉDER À LA SALLE PLEYEL

252 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Métro

Ligne **2** - Ternes

Ligne **1**, **6** et RER **A** - Charles de Gaulle Étoile

Bus

Lignes **43** et **93** - Hoche Saint Honoré

Lignes **30** et **31** - Place des Ternes

Vélib

10 Ave Berthier Albrecht, 75008 Paris

87 Bd de Courcelles, 75008 Paris

5 Place des Ternes, 75008 Paris

Autolib

31 avenue Hoche, 75008 Paris

69 Rue de Courcelles, 75008 Paris

Parking

18 Ave Hoche, 75008 Paris

22 bis Ave de Wagram, 75008 Paris

38 Ave des Ternes, 75008 Paris

Borne Taxi

272 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

3. OPTEZ POUR L'E-CONVOCATION (ACTIONNAIRES AU NOMINATIF)

Avec l'e-convocation, vous recevez directement un email vous permettant de voter par internet, où vous le voulez, quand vous le souhaitez.

Cela vous permettra également :

- ◆ d'accéder à l'ensemble de la documentation relative à l'Assemblée générale,
- ◆ de demander votre carte d'admission pour participer à l'Assemblée générale,
- ◆ de donner pouvoir au Président ou mandat à un tiers pour votre vote ou voter en ligne.

Pour passer à l'e-convocation (pour les actionnaires au nominatif chez BNP Paribas Securities Services) :

1. Rendez-vous sur votre compte nominatif :

<https://planetshares.bnpparibas.com>

2. Cliquez sur l'icône de votre profil, puis dans la rubrique « Mes e-relevés ».

3. Saisissez votre adresse mail et cochez la case « Convocation par email ».

4. Cliquez sur « Valider ».

4. COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

VOUS SOUHAITEZ			
Assister personnellement à l'Assemblée générale	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p> <p>Vous êtes actionnaire au porteur</p>	<p>Vous pouvez faire une demande de carte d'admission qui vous permettra d'accéder plus rapidement à la salle de réunion, en retournant le plus tôt possible (pour que receviez votre carte d'admission en temps utile) à BNP Paribas Securities Services , à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation, le formulaire de participation également joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ cochez la case "A" "JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE ET DEMANDE UNE CARTE D'ADMISSION" en haut à gauche ; ◆ datez et signez dans le cadre "DATE ET SIGNATURE" prévu en bas à cet effet ; ◆ ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document. <p>Vous devez faire une demande de carte d'admission, à l'établissement chargé de la gestion de votre compte, pour être admis à l'Assemblée et y voter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'établissement teneur de compte fera suivre votre demande à BNP Paribas Securities Services accompagnée d'une attestation de votre position ; ◆ dans le cas où vous n'aurez pas reçu votre carte d'admission, l'établissement chargé de la gestion de votre compte pourra également vous transmettre une attestation de participation, arrêtée au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée, à zéro heure (heure de Paris), vous permettant d'assister à l'Assemblée. 	<p>Dans tous les cas, lors de l'émarginement de la feuille de présence il vous sera demandé de justifier de votre identité. Il n'est pas possible de représenter une autre personne au moyen de sa carte d'admission, sauf à disposer d'une procuration dans les conditions exposées ci-après.</p>
Voter par correspondance (voie postale avec le formulaire de participation)	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous recevez la brochure de convocation accompagnée du formulaire de participation par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, le formulaire de participation est à demander, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale, à votre établissement teneur de compte. <ul style="list-style-type: none"> • cochez la case « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE » ; • pour voter « OUI » aux résolutions ne pas noircir les cases correspondantes ; • pour voter « NON » à certaines résolutions, noircir les cases correspondantes ; • pour s'abstenir à certaines résolutions, noircir « ABSTENTION » ; • n'oubliez pas de faire votre choix « SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE » ; • ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; • datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à BNP Paribas Securities Services ; ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte. 	<p>Le formulaire de participation dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard quatre jours avant la date de l'Assemblée, soit le samedi 16 avril 2022 (à minuit heure de Paris).</p>

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

VOUS SOUHAITEZ				Le site sécurisé https://planetshares.bnpparibas.com et le service « VOTACCESS » seront ouverts à partir du vendredi 1 ^{er} avril 2022. Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée soit le mardi 19 avril 2022 à 15 heures, heure de Paris.
Voter ou donner procuration par internet (avec le service « VOTACCESS »)		<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif pur ou administré vous accéderez au service « VOTACCESS » via le site « PLANETSHARES » (https://planetshares.bnpparibas.com). ◆ Pour vous connecter, vous devrez vous munir au préalable de votre identifiant de connexion « PLANETSHARES » qui se trouve sur votre relevé de portefeuille ou en haut à droite du formulaire de participation adressé avec la brochure de convocation. <ul style="list-style-type: none"> • si vous n'êtes pas en possession de ces informations, vous pouvez contacter BP2S via le formulaire de contact du site « PLANETSHARES » (situé en haut à droite de la page d'accueil) ; • si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez cliquer sur le lien « PREMIERE CONNEXION, MOT DE PASSE OUBLIÉ OU EXPIRÉ ? » disponible sur la page d'accueil, et suivre les indications affichées à l'écran pour obtenir le mot de passe de connexion ; • vous pourrez également contacter le numéro 0826 109 119 (ou +33 (0)1 55 77 40 57 depuis l'étranger) mis à votre disposition, si vous rencontrez des difficultés pour obtenir votre identifiant et mot de passe via le formulaire de contact ; ◆ Après vous être connecté, vous suivrez les indications données à l'écran afin d'accéder au service « VOTACCESS » et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire. 		<p>Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet sécurisé dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.</p>
		<p>Vous êtes actionnaire au porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Vous devez prendre contact avec votre établissement teneur de compte afin de savoir si celui-ci est connecté ou non au service « VOTACCESS ». <ul style="list-style-type: none"> • si votre établissement teneur de compte est connecté au service « VOTACCESS », vous devrez vous identifier sur le portail internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au service « VOTACCESS » et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire ; • si votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au service « VOTACCESS », nous vous précisons que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce (voir « Donner procuration par voie électronique »). 		<p>Il sera possible, via le service "VOTACCESS", de demander une carte d'admission.</p> <p>Par mesure de sécurité, votre identifiant de connexion au site « PLANETSHARES » vous sera communiqué par voie postale uniquement et nous vous invitons par conséquent à prendre vos précautions au regard des délais d'acheminement postaux.</p>
Donner procuration par correspondance (voie postale avec le formulaire de participation)		<p>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous recevez la brochure de convocation accompagnée du formulaire de participation par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, le formulaire de participation est à demander, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale, à votre établissement teneur de compte. ◆ Si vous entendez être représenté par le président : <ul style="list-style-type: none"> • cochez la case « JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE » ; • ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; • datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous entendez être représenté par une autre personne : <ul style="list-style-type: none"> • cochez la case « JE DONNE POUVOIR A » ; • indiquez le nom, prénom ou la dénomination sociale, ainsi que l'adresse du mandataire ; • ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; • datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à BNP Paribas Securities Services. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte. 		<p>Le formulaire de participation dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard quatre jours avant la date de l'Assemblée, soit le samedi 16 avril 2022 (à minuit heure de Paris).</p> <p>La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire exprimée par voie postale avec le formulaire de participation devra être réceptionnée par BNP Paribas Securities Services au plus tard quatre jours avant la date de l'Assemblée, soit le samedi 16 avril 2022 (à minuit heure de Paris).</p>

VOUS SOUHAITEZ		Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous entendez être représenté par le président ou par une personne de votre choix : <ul style="list-style-type: none"> • Vous devez envoyer un e-mail à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com • Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société et date de l'assemblée, nom, prénom, dénomination sociale, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, le prénom et si possible l'adresse du mandataire. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez obligatoirement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées générales de BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex. 	Seules les notifications de désignation ou révocation de procurations pourront être adressées à l'adresse électronique paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com
			Toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.	
Donner procuration par voie électronique		Vous avez été désigné mandataire par un actionnaire	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vous devez adresser votre instruction de vote pour l'exercice de votre mandat sous la forme d'une copie numérisée du formulaire de participation, à BNP Paribas Securities Services, par message électronique à l'adresse suivante : paris_bp2s_france_cts_mandats@bnpparibas.com. <ul style="list-style-type: none"> • vous devez indiquer sur le formulaire de participation les nom, prénom et adresse du mandataire et la mention « EN QUALITÉ DE MANDATAIRE » ; • vous devez renseigner le sens de votre vote en renseignant le cadre « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE » du formulaire ; • ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; • datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Joignez une copie de votre carte d'identité et le cas échéant, un pouvoir de représentation de la personne morale que vous représentez. 	Les instructions du mandataire devront être réceptionnées par BNP Paribas Securities Services au plus tard quatre jours avant la date de l'Assemblée, soit le samedi 16 avril 2022 (à minuit heure de Paris).

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

5. COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Attention

En aucun cas ce formulaire de participation ne doit être retourné à Hermès International.

Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- ◆ être complété, daté et signé dans le cadre « **DATE ET SIGNATURE** » prévu en bas à cet effet ;
- ◆ être reçu au plus tard le **samedi 16 avril 2022 (à minuit heure de Paris)** par le service Assemblées générales de BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Vous désirez assister à l'Assemblée :
Cochez la case A, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée :
Cochez la case B et sélectionnez l'une des 3 possibilités offertes ci-dessous.

<p>Alorsque que soit l'option choisie, noircir comme ceci █ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - <i>Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side</i></p> <p><input type="checkbox"/> JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / <i>I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form</i></p> <p>HERMÈS INTERNATIONAL  SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 53 840 400,12 € 572 076 596 RCS PARIS SIÈGE SOCIAL : 24, FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS</p> <p>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE Convocée le 20 avril 2022 à 9h30 à la Salle Pleyel, 252 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris</p> <p>COMBINED GENERAL MEETING To be held on April 20th, 2022 at 9:30 am at Salle Pleyel, 252 Rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris</p>	<p>CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Identifiant - Account</td> <td style="width: 50%; text-align: right;">Nominalisé / Registered</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions Number of shares</td> <td style="text-align: right;">Porteur Bearer</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Vote simple Single vote</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Vote double Double vote</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Nombre de voix - Number of voting rights</td> </tr> </table>	Identifiant - Account	Nominalisé / Registered	Nombre d'actions Number of shares	Porteur Bearer		Vote simple Single vote		Vote double Double vote		Nombre de voix - Number of voting rights																						
Identifiant - Account	Nominalisé / Registered																																
Nombre d'actions Number of shares	Porteur Bearer																																
	Vote simple Single vote																																
	Vote double Double vote																																
	Nombre de voix - Number of voting rights																																
<p>B</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top; padding: 5px;"> <p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <i>Cf. au verso (2) - See reverse (2)</i></p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou approuvés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux qui se signalent en noircissant comme ceci █ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this █, for which I vote No or abstain.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">1 2 3 4 5 6 7 8 9 10</td> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">A B</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>11 12 13 14 15 16 17 18 19 20</td> <td>Abs. █ C D</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</td> <td>Abs. █ E F</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>31 32 33 34 35 36 37 38 39 40</td> <td>Abs. █ G H</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>41 42 43 44 45 46 47 48 49 50</td> <td>Abs. █ J K</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : <i>In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:</i></p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je m'abstiens. / I abstain from voting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom ... <i>I appoint (see reverse (4)) Mr., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.</i> <input type="checkbox"/></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : <i>To be considered, this completed form must be returned no later than :</i></p> <p>sur 1^{re} convocation / notification sur 2^{me} convocation / 2nd notification</p> <p>à la banque / to the bank 16 avril 2022 / April 16th, 2022</p> <p>à la société / to the company</p> <p><small>* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale - * If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting'</small></p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top; padding: 10px;"> <p>QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET DE SIGNER ICI.</p> <p>Date & Signature</p> <p>INSCRIVEZ ICI vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ-LES s'ils sont déjà indiqués</p> </td> </tr> </table>		<p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <i>Cf. au verso (2) - See reverse (2)</i></p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou approuvés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux qui se signalent en noircissant comme ceci █ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this █, for which I vote No or abstain.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">1 2 3 4 5 6 7 8 9 10</td> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">A B</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>11 12 13 14 15 16 17 18 19 20</td> <td>Abs. █ C D</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</td> <td>Abs. █ E F</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>31 32 33 34 35 36 37 38 39 40</td> <td>Abs. █ G H</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>41 42 43 44 45 46 47 48 49 50</td> <td>Abs. █ J K</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : <i>In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:</i></p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je m'abstiens. / I abstain from voting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom ... <i>I appoint (see reverse (4)) Mr., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.</i> <input type="checkbox"/></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : <i>To be considered, this completed form must be returned no later than :</i></p> <p>sur 1^{re} convocation / notification sur 2^{me} convocation / 2nd notification</p> <p>à la banque / to the bank 16 avril 2022 / April 16th, 2022</p> <p>à la société / to the company</p> <p><small>* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale - * If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting'</small></p>	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	A B	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	Abs. █ C D	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Abs. █ E F	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	31 32 33 34 35 36 37 38 39 40	Abs. █ G H	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	41 42 43 44 45 46 47 48 49 50	Abs. █ J K	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	<p>QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET DE SIGNER ICI.</p> <p>Date & Signature</p> <p>INSCRIVEZ ICI vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ-LES s'ils sont déjà indiqués</p>
<p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <i>Cf. au verso (2) - See reverse (2)</i></p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou approuvés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux qui se signalent en noircissant comme ceci █ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this █, for which I vote No or abstain.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">1 2 3 4 5 6 7 8 9 10</td> <td style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">A B</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>11 12 13 14 15 16 17 18 19 20</td> <td>Abs. █ C D</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>21 22 23 24 25 26 27 28 29 30</td> <td>Abs. █ E F</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>31 32 33 34 35 36 37 38 39 40</td> <td>Abs. █ G H</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> <tr> <td>41 42 43 44 45 46 47 48 49 50</td> <td>Abs. █ J K</td> </tr> <tr> <td>Non / No █</td> <td>Oui / Yes █</td> </tr> <tr> <td>Abs. █</td> <td>Non / No █</td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : <i>In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:</i></p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je m'abstiens. / I abstain from voting. <input type="checkbox"/></p> <p>- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom ... <i>I appoint (see reverse (4)) Mr., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.</i> <input type="checkbox"/></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : <i>To be considered, this completed form must be returned no later than :</i></p> <p>sur 1^{re} convocation / notification sur 2^{me} convocation / 2nd notification</p> <p>à la banque / to the bank 16 avril 2022 / April 16th, 2022</p> <p>à la société / to the company</p> <p><small>* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale - * If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting'</small></p>	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	A B	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	Abs. █ C D	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Abs. █ E F	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	31 32 33 34 35 36 37 38 39 40	Abs. █ G H	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	41 42 43 44 45 46 47 48 49 50	Abs. █ J K	Non / No █	Oui / Yes █	Abs. █	Non / No █	<p>QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET DE SIGNER ICI.</p> <p>Date & Signature</p> <p>INSCRIVEZ ICI vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ-LES s'ils sont déjà indiqués</p>		
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	A B																																
Non / No █	Oui / Yes █																																
Abs. █	Non / No █																																
11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	Abs. █ C D																																
Non / No █	Oui / Yes █																																
Abs. █	Non / No █																																
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Abs. █ E F																																
Non / No █	Oui / Yes █																																
Abs. █	Non / No █																																
31 32 33 34 35 36 37 38 39 40	Abs. █ G H																																
Non / No █	Oui / Yes █																																
Abs. █	Non / No █																																
41 42 43 44 45 46 47 48 49 50	Abs. █ J K																																
Non / No █	Oui / Yes █																																
Abs. █	Non / No █																																

Pour voter par correspondance :

Cochez la **case**,

- ◆ Pour voter « **OUI** » aux résolutions ne pas noircir les cases correspondantes ;
- ◆ Pour voter « **NON** » à certaines résolutions, noircir les cases correspondantes ;
- ◆ Pours'abstenir à certaines résolutions, noircir « **ABSTENTION** » (ce vote n'est plus considéré comme un vote négatif et ne sera pas pris en compte dans les votes exprimés) ;
- ◆ N'oubliez pas de faire votre choix « **SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE** » ;
- ◆ Datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

**Pour donner pouvoir
au président de l'Assemblée :**

Cochez la **case**, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

**Pour donner pouvoir à votre conjoint
ou à un autre actionnaire :**

- ◆ Cochez la **case** ;
- ◆ Indiquez le nom, prénom ou la dénomination sociale, ainsi que l'adresse du mandataire ;
- ◆ Datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

6. DEMANDE D'INSCRIPTION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET QUESTIONS ÉCRITES

Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution dans les conditions prévues aux articles L. 225-105 et R. 225-71 à R. 225-73 et R. 22-10-22 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolution doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception (adresse postale : Hermès International, Direction juridique, Direction Droit des sociétés et boursier, 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris), et parvenir à la société au plus tard le 25^e jour qui précède la date de l'Assemblée (**soit au plus tard le samedi 26 mars 2022** (à minuit heure de Paris)) et ne pas être adressées plus de 20 jours suivant la publication de l'avis préalable au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. La demande doit être accompagnée :

- ◆ du ou des points à mettre à l'ordre du jour ainsi qu'un bref exposé des motifs ;
- ◆ du texte du ou des projets de résolutions, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et, le cas échéant, des renseignements prévus à l'article R. 225-71 alinéa 9 du Code de commerce ; et
- ◆ d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

En outre, l'examen par l'Assemblée générale des points à l'ordre du jour ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré du dépositaire central précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (**soit au samedi 16 avril 2022** (à zéro heure, heure de Paris)).

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions, présentés par des actionnaires dans les conditions prévues ci-dessus, seront publiés sur le site Internet de la société, <https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales>, conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce.

Dépôt de questions écrites

L'article R. 225-84 du Code de commerce prévoit que l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut, au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée, **soit le mercredi 13 avril 2022** (à minuit, heure de Paris), adresser ses questions à la gérance :

- ◆ de préférence : par e-mail à l'adresse suivante ag2022@hermes.com;
- ◆ par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société (adresse postale : Hermès International, direction juridique, 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris).

Pour être prises en compte et donner lieu, le cas échéant, à une réponse au cours de l'Assemblée générale, ces questions doivent être accompagnées pour les détenteurs d'actions au nominatif de leurs noms, prénom et adresse et pour les détenteurs d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire datée au plus tôt du jour de l'envoi de la question écrite (article R. 225-84 du Code de commerce).

La gérance répondra au cours de l'Assemblée générale ou, conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle est publiée sur le site Internet de la Société dans la rubrique consacrée aux questions-réponses accessible à l'adresse suivante :

<https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales>

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée aux questions écrites dès lorsqu'elles présenteront le même contenu.

Droit de communication des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale le seront, dans les délais légaux, au siège administratif de la société (adresse physique : Hermès International, Direction juridique, Direction Droit des sociétés et boursier, 13-15, rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris), au moins 21 jours avant la date de l'Assemblée, soit au plus tard, à compter du 30 mars 2022, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

L'avis préalable à l'Assemblée générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du vendredi 11 mars 2022.